

#### PREFET DE LA REUNION

### PREFET DE MAYOTTE

PREFET, ADMINISTRATEUR SUPERIEUR DES TAAF

# ARRÊTÉ n° 155 du 9 février 2016 Portant désignation des membres du Conseil maritime ultramarin de bassin Sud océan Indien

Le préfet de La Réunion Le préfet de Mayotte Le préfet, administrateur supérieur des TAAF

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L219-1 à L219-6-1 et R219-1-15 à R219-1-28;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2005-1514 du 6 décembre 2005, modifié, relatif à l'organisation outre-mer de l'action de l'État en mer ;

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006, modifié, relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives ;

**Vu** le décret n°2011-637 du 9 juin 2011 relatif aux attributions, à la composition et au fonctionnement du conseil national de la mer et des littoraux, notamment son article 4, deuxième alinéa :

Vu le décret n°2014-483 du 13 mai 2014 relatif aux conseils maritimes ultramarins et aux documents stratégiques de bassin maritime ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 relatif à la nomination de M. Dominique SORAIN en qualité de préfet de la région Réunion, préfet de la Réunion, délégué du Gouvernement pour l'action de l'État en mer ;

Vu le décret du 30 juillet 2014 relatif à la nomination de M. Seymour MORSI en qualité de préfet de Mayotte ;

Vu le décret du 18 septembre 2014 relatif à la nomination de Mme Cécile POZZO DI BORGO, en qualité de préfète, administratrice supérieure des Terres Australes et Antarctiques Françaises ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 1606 du 3 septembre 2015 modifié portant création et composition du conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien ;

Sur proposition des secrétaires généraux pour les affaires régionales des préfectures de la Réunion et de Mayotte et du secrétaire général de la collectivité des TAAF;

## ARRÊTENT

<u>Article 1</u>: Outre les membres du collège des représentants de l'État cités à l'article 3.1 de l'arrêté interpréfectoral n°1606 en date du 3 septembre 2015 modifié, sont désignés membres du Conseil maritime ultramarin du Bassin Sud océan Indien, les personnes suivantes :

## • Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs regroupements :

Structure	Titulaire	Suppléant
Conseil régional de La Réunion	Mme Yolaine COSTES	M. David LORION
Conseil départemental de La Réunion	M. Hermann RIFOSTA	M. Patrick DORLA
Conseil départemental de Mayotte	Mme Fatima SOUFFOU	M. Mohamed SIDI
Maires des communes de La Réunion	Mme Patricia COUTANDY	Mme Céline CALETY
Maires des communes de Mayotte	M. Ahmed DAROUECHI	Mme Anchya BAMANA
Etablissements publics de coopération intercommunale de La Réunion (EPCI)	M. Olivier RIVIERE	M. Guy MARTIN
Etablissements publics de coopération intercommunale de Mayotte (EPCI)	M. Mahafourou SAIDALI	M . Said Omar OILI

## • Collège des représentants des entreprises présentes dans le bassin dont l'activité se rapporte à l'exploitation ou à l'usage direct de la mer ou du littoral :

Structure	Titulaire	Suppléant
Directoire du Grand Port Maritime de La Réunion (GPMDLR)	M. Jean-Frédéric LAURENT	Mme Priscille LABARRERE
Armateurs de France	M. Bernard ELIE	M. Fernand BOZZONI
Union des Armateurs à la Pêche de France (UAPF)	M. Yvon RIVA	M. Laurent NICOLLE
Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) de La Réunion	M. Jean-René ENILORAC	non désigné
Chambre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture de Mayotte (CAPAM)	M. Dominique MAROT	M. Charif ABDALLAH
Syndicat des Armateurs Réunionnais à la Pêche Palangrière Congelée (SARPPC)	M. Jean-Pierre KINOO	M. Laurent VIRAPOULLE
Syndicat des Armateurs Réunionnais à la Pêche Pélagique Palangrière (SARPP)	M. Philippe GUERIN	M. Thierry GAZZO
Cluster maritime de La Réunion	M. Alain GAUDIN	M. Frédéric ROYER
Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Pêche et de l'Aquaculture (ARIPA)	M. Fabrice MINATCHY	M. Gérard ZITTE
Pôle de compétitivité Qualitropic	M. Alain CHATEL	Mme Françoise DELABAERE
Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de La Réunion	M. Cyrille RICKMOUNIE	M. Cyrille SERAPHIN

Délégataire gestionnaire du port de commerce de Mayotte	M. Thomas MANNAI	M. Vincent LIETARD
Syndicat Professionnel des Activités de Loisirs à La Réunion (SYPRAL)	M. Olivier DEL VECHIO	M. Philippe DOKI THONON
Syndicat des Energies Renouvelable (SER)	non désigné	non désigné
Hydrô Réunion	M. Mickaël ROUGEMONT	M. Emmanuel TESSIER
Union Maritime Interprofessionnelle port de la Réunion (UMIR)	M. Guy-Antoine DE LAVENNE	M. Eric KERVERDO

# • Collège des représentants des organisations syndicales de salariés dont les activités ont un lien direct avec l'exploitation ou l'usage de la mer ou du littoral :

Structure	Titulaire	Suppléant
CRPMEM, collège des marins salariés	M. Patrice RAFFESTIN	M. Julien ROBERT
CAPAM, collège des marins salariés	M. Pierre BAUBET	non désigné
Union des Personnels Portuaires et Maritimes de La Réunion (UPPMR)	M. Stéphane ROTT	M. Ludovic FRICOT
Confédération Générale des Travailleurs à La Réunion (CGTR)	M. Laurent CUISSARD	M. Louis-Marie POURNY
Confédération Française des Travailleurs Chrétiens de La Réunion (CFTC)	M. Jean-Jacky CAMATCHY	M. Fabrice BERCRULE
Confédération Française Démocratique du Travail à la Réunion (CFDT)	M. Barthélémy HOARAU	M. Jean-Paul LIXIVEL
Confédération Générale des Travailleurs à Mayotte (CGT-Ma)	M.Salami BACO	M. Salim NAHOUDA
Confédération Intersyndicale de Mayotte, Confédération Française Démocratique du Travail (CISMA-CFDT)	M. Ali DJAROUDI	M. Mohamed Soilihi AHMED FADUL
Union Départementale – Force Ouvrière (UD-FO) de Mayotte	Mme Dhoimrati MTRENGOUENU	M. Fahar OUSSENI
Confédération Française de l'Encadrement- Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) de Mayotte	non désigné	non désigné

## Collège des représentants des associations et fondations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usagers de la mer et du littoral :

Structure	Titulaire	Suppléant
Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)	Mme Aurélie BOCQUET	M. Nicolas TANGUY
Vie Océane	Mme Florence TRENTIN	M. Roland TROADEC
Association villes et ports	M. Philippe MATTHIS	M. Olivier LEMAIRE
Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)	M. François BACQUE	Mme Cécile DUPRE

Association Sciences Réunion	non désigné	non désigné
Association des naturalistes de Mayotte	M. Michel CHARPENTIER	M. Philibert BIDGRAIN
Association club du tourisme	Mme Sophie DURVILLE	non désigné
Association de Gestion de l'Ecole d'Apprentissage Maritime de La Réunion (AGEMAR)	Mme Alix DAUJAT	M. Sami OUADRANI
Association Atoll Mayotte (association de préservation du littoral et du lagon)	Mme Raïma FADUL	M. Marc ALLARIA
Association pour la Formation et le Développement Maritime et Aquacole de Mayotte (AFODEMA)	M. Eric BELLAIS	M. Gilles PERZO
Fondation d'entreprises des mers australes	M. Dominique AUDOUIN	M. Sylvain RATHIER
WWF France	Mme Anne-Gaëlle VERDIER	Mme Isabelle LAUDON
Association Globice	M. Laurent MOUYSSET	M. Guillaume COTTAREL
Parc naturel marin de Mayotte	Mme Bichara BOUHARI- PAYET	M. Régis MASSEAUX
Parc naturel marin des Glorieuses	M. Bernard CRESSENS	M. Jean-Pierre CHARPENTIER
GIP Réserve marine de La Réunion	Mme Karine POTHIN	Mme Lola MASSE
Conservatoire du littoral	Mme Catherine LATREILLE	Mme Cris KORDJEE
Association Iles vanille	M. Xavier-Luc DUVAL	M. Pascal VIROLEAU
Fédération Française d'Etudes et de Sport Sous-Marin (FFESSM)	M. Jean-Luc CHAREL	M. Georges MASANELLI
Fédération Française des Pêcheurs en Mer (FFPM)	non désigné	non désigné
Fédération Française de Voile (FFV)	M. Dominique ALINCOURT	M. Gabriel JEAN-ALBERT
Fédération Française Motonautique (FFM)	M. Yves CALATAYUD	M. Freddy PAYET
Fédération Française de Canoë Kayak (FFCK)	Mme Véronique LAGOURGUE	M. Jean-Michel JACKSON
Ligue nationale de Surf	M. Eric SPARTON	Mme Hélène DIEU
Centre d'appui à la réduction du risque requin à La Réunion	M. Nicolas LE BIANNIC	non désigné

## • Collège des personnalités qualifiées représentatives notamment du monde scientifique :

- M. Matthieu LE CORRE (Université de la Réunion);
- Mme Claire GOLLETY (Université de Mayotte);
- Mme Pascale CHABANET (Institut de recherche pour le développement IRD);
- -- Mme Magali DUVAL (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer IFREMER) ;
- M. Guy DUHAMEL (Muséum national d'histoire naturelle MNHN);
- Mme Séverine BES DE BERC (Bureau de recherche géologique et minière BRGM).

<u>Article 2</u>: Les membres du conseil maritime ultramarin de bassin désignés siègent pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

<u>Article 3</u>: Il sera procédé à la désignation complémentaire des membres du conseil maritime ultramarin manquants par un arrêté modificatif. Ces membres siégeront pour le temps restant à courir jusqu'au renouvellement du conseil.

<u>Article 4</u>: Les secrétaires généraux pour les affaires régionales de La Réunion et de Mayotte, le secrétaire général des TAAF, le directeur de la mer Sud océan Indien, les directeurs de l'environnement de l'aménagement et du logement de La Réunion et de Mayotte sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de La Réunion, de Mayotte et de la collectivité des TAAF.

Le préfet de La Réunion,

Dominique SORAIN

Le préfet, administrateur supérieur des TAAF

Cécile POZZO DI BORGO